

Conseil d'Administration
Séance du 10 décembre 2025 à 18h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Brigitte BARLET		X	Michelle BRAUER
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA		X	
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER	X		
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC	X		
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER		X	
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA		X	
19. Myriam MONANGE	X		
20. Christian MOUNIER	X		
21. Julie NOVELLI		X	
22. Colette PIGNIER		X	
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL	X		
25. Guy WARIN	X		

Autres présents non votants :

Marie RENAUD, Directrice du CIAS Grand Lac

Muriel BORRELY-DUBINI, Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

Laurent LAVAISIERE, Directeur Général des services

Olivier VERDENAL, Directeur financier

Aurore FRAISSE, Chargée de mission budgétaire CIAS

Fabien DIDIER, Directeur des Ressources Humaines

Marjorie GALLIER, Directrice adjointe du CIAS en charge du domicile et des actions de proximité

Sylvie BARIL, Responsable du Service de lutte contre l'isolement

Sophie BOUTGES, Directrice de l'EHPAD des Grillons

Géraldine MOLLARD, Directrice de l'EHPAD Les Fontanettes et de la résidence autonomie de l'Orée du Bois

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20251210-DELIB216-DE
Date de réception préfecture : 11/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télerecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

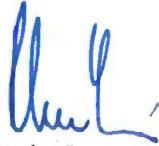
Conseil d'Administration
Séance du 10 décembre 2025 à 18h00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 04 décembre 2025.

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 10 décembre 2025 a été transmis le 4 décembre 2025, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 10 décembre 2025


Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de Séance,
Pascale GLOUANNIC



Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20251210-DELIB216-DE
Date de réception préfecture : 11/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télerecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2025

Exécutoire le : 11 DEC. 2025

Publiée/Notifiée le : 11 DEC. 2025

Visée le : 11 DEC. 2025

ADMINISTRATION GENERALE Vote des tarifs 2026 du Service d'Aide à Domicile

Monsieur le Président rappelle que les prestations du Service d'Aide A Domicile sont payantes, 90% des usagers bénéficient d'une aide dans la prise en charge de ces heures via le Département (APA) ou la mutuelle ou caisse de retraite et ne payent alors que le reste à charge (variable par usager) du coût de l'intervention.

Pour les usagers ne bénéficiant pas d'aide financière, ils payent alors la totalité du tarif de la prestation selon les tarifs précisés en annexe. La recette des heures dites « payantes » représente 4 880 heures de janvier à octobre 2025 pour un montant de 62 180€.

Dans les payants, nous retrouvons aussi les personnes APA ou autres aides qui ont des besoins supérieurs au plan d'aide accordé et qui le dépassent. L'impact de l'augmentation est à prendre en compte aussi pour ces personnes.

Il convient d'autoriser le Président à valider les tarifs du Service d'Aide à Domicile pour 2026, joint à la présente délibération, qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE les tarifs proposés annexés à la présente délibération et applicables au 1^{er} janvier 2026 pour le Service d'Aide à Domicile

Aix-les-Bains, le 10 décembre 2025

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance
Pascale GLOUANNEC



- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 14
- Présents et représentés : 15
- Votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



CIA S Grand Lac
Service d'aide à domicile / Activité non tarifée*

Tarifs 2026

Usagers non imposables à l'IRPP**

	2025	2026
Du lundi au samedi	19,86	20,56
Dimanche	27,21	28,16

Usagers imposables à l'IRPP*

	2025	2026
Du lundi au samedi	26,16	27,08
Dimanche	35,13	36,36
Frais de déplacement		
Par Kilomètre	0,78	0,81
Autres		
Mutuelles et autres financeurs (tarifs non conventionnés) du lundi au samedi	26,80€ (CNAV)	27,1

*Tarifs appliqués aux usagers du service d'aide à domicile non pris en charge par le Conseil Départemental ou les caisses de retraite (dépassement des crédits alloués, en fin d'exercice, ou financement non prévu par la caisse...)

Est considéré comme non imposable le contribuable dont la ligne « impôt sur les revenus soumis au barème » / « impôt soumis au barème »

(=ligne n°14) sur l'avis d'imposition est égale à 0 €. Est également considéré comme non-imposable le contribuable qui n'a pas d'impôt à régler du fait de l'application de la décote en cas de faibles ressources.

Acte à classer

DELIB220

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-12-11T10-00-46.01 (MI266051128)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20251210-DELIB220-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Vote des tarifs 2026 pour le Service d'Aide à Domicile
du CIAS Grand Lac -

Date de décision : 10/12/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.2. Tarifs des services publics

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [5 DELIB_Vote_tarifs_SAD_2026.PDF](#) **Multicanal :** Non

Pièces jointes :

[2025-12-10 Page de garde](#) Type PJ : 99_DE - Délibération
Conseil
d'administration.PDF

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

[5-1 Tarifs 2026 SAD.PDF](#) Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparer

Date 11/12/25 à 10:00

Par BORRELY DUBINI ID Muriel

Transmis

Date 11/12/25 à 10:00

Par BORRELY DUBINI ID Muriel

Accusé de réception

Date 11/12/25 à 10:07